

ANNEXE APPLICATION MOBILE

Dans le cadre de la Souscription par le Licencié de la licence du Logiciel d'Application Mobile (l'« Application Mobile ») mentionnée dans le Bon de Commande auquel la présente Annexe Application Mobile (l'« Annexe ») est jointe, INFOR fournira au Licencié un environnement permettant l'utilisation de certaines licences de logiciels Infor (les « Logiciels ») sur l'Application Mobile par le biais de certains appareils Apple ou Android. L'Application Mobile peut être utilisée sur un appareil Apple ou sur un appareil Android, comme précisé par Apple et Google. Si le Licencié choisit d'utiliser l'Application Mobile sur un appareil Apple, l'Application Mobile est exclusivement distribuée séparément par Apple par le biais de l'App Store conformément aux Conditions d'Utilisation d'Apple. Si le Licencié choisit d'utiliser l'Application Mobile sur un appareil Android, l'Application Mobile est exclusivement distribuée séparément par Google à travers Google Play conformément aux Conditions de Services de Google. Afin d'utiliser l'Application Mobile sur un appareil Apple, les Utilisateurs Licenciés doivent accepter séparément les Conditions d'Utilisation d'Apple avant de télécharger l'Application Mobile. Afin d'utiliser l'Application Mobile sur un appareil Android, les Utilisateurs Licenciés doivent accepter séparément les Conditions de Services de Google. Si les Utilisateurs Licenciés n'acceptent pas ces termes et conditions séparés, l'utilisation de l'Application Mobile ne sera pas autorisée sur l'appareil Apple ou Google concerné. Au moment du téléchargement de l'Application Mobile sur App Store ou Google Play, selon le cas, soit l'Utilisateur Licencié est invité à approuver les Conditions d'Utilisation d'Apple ou les Conditions de Services de Google en cochant la case s'affichant à la fin de ces conditions ou en cliquant sur « accepter » ou sur un bouton équivalent si une telle option est prévue, soit les Utilisateurs Licenciés seront réputés avoir accepté lesdits termes et conditions par la simple utilisation de l'Application Mobile. Nonobstant ce qui précède, le Contrat auquel l'Annexe Application Mobile est jointe est réputé modifié par cette Annexe relativement à l'Application Mobile, dans les cas prévus ci-dessous et sauf indication contraire prévue dans les Conditions d'utilisation d'Apple ou dans les Conditions de Service Google selon le cas. En cas de contradiction entre les dispositions du Contrat et les dispositions de la présente Annexe, ce sont les dispositions de l'Annexe Application Mobile qui prévaudront.

1. Definitions Additionnelles.

«Apple» désigne la société Apple, Inc. et les filiales et affiliés dont Apple est actionnaire majoritaire.

«Conditions d'utilisation Apple» désigne les termes et conditions additionnels en vigueur d'Apple (incluant les Conditions de Service App Store et les Règles d'Usage Apple figurant sur l'App Store d'Apple) ainsi que l'EULA que les Utilisateurs Licenciés doivent accepter avant de pouvoir utiliser l'Application Mobile sur un appareil Apple.

«App Store» désigne le point de vente en ligne de l'enseigne, détenu et/ou contrôlé par Apple.

«INFOR» désigne l'entité contractante de la société INFOR mentionnée dans le Contrat, pour son propre compte et celui de ses filiales et sociétés affiliées, incluant Infor (US), Inc.

«EULA» désigne les conditions d'utilisation établies par la société INFOR applicables à l'Application Mobile que l'Utilisateur Licencié doit accepter avant de pouvoir utiliser l'Application Mobile. Ni Apple, ni Google ne sont parties aux EULA.

«Google» désigne la société Google Inc.

«Google Play» désigne le point de vente en ligne de l'enseigne, détenu et/ou contrôlé par Google.

«Conditions de Service Google» désigne les termes et conditions additionnels en vigueur de Google (incluant les Conditions de Service Google « the Google Play Terms Of Service ») et l'EULA que les Utilisateurs Licenciés doivent accepter avant de pouvoir utiliser l'Application Mobile sur un appareil Android.

«Utilisateurs Licenciés» désigne les individus affiliés à et autorisés par le Licencié à utiliser l'Application Mobile en rapport avec le Logiciel, objet du Contrat, comprenant les Restrictions d'Utilisation applicables mentionnées dans le Bon de Commande, et qui ont accepté les Conditions d'Utilisation Apple ou les Conditions de Service Google selon le cas.

Appareils Compatibles. L'Application Mobile est compatible avec certains appareils mobiles Apple et Android, et réseaux de données tels que les réseaux 3G, EDGE et WIFI, et permet aux Utilisateurs Licenciés d'accéder au Logiciel par le biais de tels appareils mobiles Apple et Android. Nonobstant ce qui précède, INFOR n'a aucune obligation de proposer une assistance technique (cela inclut sans limitation toute assistance de connexion au réseau sans fil) en relation avec les appareils mobiles Apple ou Android et n'est pas responsable du respect de la compatibilité ou de la performance des appareils mobiles Apple ou Android en relation avec l'Application Mobile ou le Logiciel.

2. Licence. Sous réserve des termes et conditions du Contrat (incluant toute Restriction d'Utilisation mentionnée dans le Bon de Commande), des Conditions d'Utilisation Apple et des Conditions de Service Google, INFOR accorde au Licencié une Licence non-exclusive, incessible, ne pouvant faire l'octroi d'une sous-licence, et révoquant pour utiliser l'Application Mobile sur les appareils Apple ou Android mentionnés détenus ou contrôlés par le Licencié, uniquement pour permettre aux Utilisateurs du Licencié d'accéder au Logiciel pour les besoins de traitement informatique interne propres du Licencié. Chaque Utilisateur du Licencié peut uniquement utiliser l'Application Mobile sur un appareil mobile Apple ou Android détenu par le Licencié et contrôlé par lui que le Licencié attribue à un Utilisateur spécifique du Licencié. Le Licencié et L'utilisateur du Licencié ne sont pas autorisés à utiliser l'Application Mobile pour un autre objet que celui en rapport avec la Licence de

Logiciel du Licencié conclue séparément, conforme à la documentation applicable prévue par INFOR et uniquement dans les conditions prévues par le Contrat ainsi que les Conditions d'Utilisation Apple et les Conditions de Service Google selon le cas. Lorsque tout Utilisateur du Licencié cesse d'être affilié au Licencié ou autorisé par celui-ci à utiliser l'Application Mobile ou le Logiciel pour toute raison que ce soit, le Licencié mettra fin à tout accès par cet Utilisateur du Licencié à l'Application Mobile et au Logiciel. INFOR pourra auditer l'utilisation du Logiciel et de l'Application Mobile par le Licencié et son respect des termes du Contrat ainsi que des Conditions d'Utilisation Apple et des Conditions de Service Google selon le cas. Tous droits non expressément accordés par cette Annexe sont expressément réservés.

3. Propriété Intellectuelle. INFOR conserve toute propriété et tout droit de propriété intellectuelle sur l'Application Mobile. Le Licencié et les Utilisateurs du Licencié ne peuvent pas : (a) modifier l'Application Mobile (b) fournir ou rendre l'Application Mobile disponible pour tous tiers ; (c) utiliser l'Application Mobile pour dispenser des formations à des tiers sur les produits INFOR ; (d) céder le Contrat ou l'EULA ou transférer l'application Mobile ou tout intérêt s'y rattachant à tous autres individus ou entités ; (e) décompiler, désassembler ou effectuer l'ingénierie inverse de l'Application Mobile (dans la limite de ce qu'autorise la loi) ; (f) créer des œuvres dérivées basées sur l'Application Mobile ; ou (g) utiliser toute dénomination, marque ou logo INFOR.

4. Garantie limitée et clause d'exonération de garanties.

(a) Condition de garantie. Si le Licencié notifie à INFOR, pendant la période de garantie du Contrat, une violation de la garantie, INFOR y remédiera conformément à la garantie précitée. Si, en dépit de ses efforts, INFOR n'est pas en mesure de satisfaire les exigences de la présente garantie, le Licencié pourra alors, sous réserve des limitations énoncées à l'Article 5 de la présente Annexe, exercer les recours qu'il tient de la loi pour obtenir réparation du préjudice direct causé par la violation de cette garantie. De convention expresse, la présente clause constitue les seules obligations d'INFOR en matière de garantie et les seuls recours recevables à son encontre.

(b) Limitation de garantie. La garantie conférée au Licencié en vertu de l'Article 4 (a) exclut et remplace toutes autres garanties. INFOR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, AU TITRE DE TOUT OU PARTIE DES ÉLÉMENTS FOURNIS RELATIFS A L'APPLICATION MOBILE EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT. INFOR EXCLUT EXPLICITEMENT TOUTES GARANTIES RELATIVES A LA QUALITÉ MARCHANDE ET A L'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. INFOR NE GARANTIT EXPRESSÉMENT PAS QUE L'APPLICATION MOBILE RÉPONDRA AUX BESOINS PARTICULIERS DU LICENCIÉ.

INFOR DÉCLARE EXPRESSEMENT QU'IL NE GARANTIT PAS QUE L'APPLICATION MOBILE SOIT EXEMPT D'ERREUR, EN TOUT OU PARTIE, FONCTIONNE SANS INTERRUPTION, SOIT COMPATIBLE AVEC TOUT LOGICIEL OU MATÉRIEL OU SYSTÈMES DE CONFIGURATION DE LOGICIEL, OU RÉPONDE AUX EXIGENCES DU LICENCIÉ OU DES UTILISATEURS DU LICENCIÉ. LE LICENCIÉ ET LES UTILISATEURS DU LICENCIÉ SUPPORTENT TOUS LES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE, INCLUANT SANS LIMITATION TOUS LES RISQUES RELATIFS À LA QUALITÉ, LA DISPONIBILITÉ, LA PERFORMANCE, LA PERTE DE DONNÉES, LA SÉCURITÉ ET L'UTILISATION DANS UN ENVIRONNEMENT DE PRODUCTION. LE LICENCIÉ ET LES UTILISATEURS DU LICENCIÉ RECONNAISSENT ET ACCEPTENT EXPRESSEMENT QUE LA DISPONIBILITÉ DE L'APPLICATION MOBILE EST SOUMISE À LA SEULE DISCRÉTION D'APPLE EN TANT QU'EXPLOITANT DE L'APP STORE, ET À LA SEULE DISCRÉTION DE GOOGLE EN TANT QU'EXPLOITANT DE PLAY STORE (SELON LE CAS) ET INFOR SE RÉSERVE LE DROIT DE CHANGER, SUSPENDRE, LIMITER, RETIRER OU BLOQUER L'ACCÈS À L'APPLICATION MOBILE ET SES CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONS À TOUT MOMENT SANS NOTIFICATION. NI APPLE NI GOOGLE N'ONT D'OBLIGATION DE GARANTIE CONCERNANT LE LOGICIEL ET L'APPLICATION MOBILE.

5. Limitation de Responsabilité.

(a) RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'INFOR. LA RESPONSABILITÉ D'INFOR, DE SES AFFILIÉS ET DES CONTRACTANTS SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE ANNEXE OU TOUTE AUTRE QUESTION S'Y RAPPORTANT (QUEL QUE SOIT LE FONDEMENT DE L'ACTION) N'EXCÉDERA PAS LE PRIX DE L'APPLICATION MOBILE FIXÉ AU CONTRAT.

(b) EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ. INFOR, SES AFFILIÉS ET LES CONTRACTANTS NE RÉPONDENT EN AUCUN CAS DES DOMMAGES INCIDENTS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, NI DU MANQUE À GAGNER, QU'ELLE QUE SOIT LE FONDEMENT DE RESPONSABILITÉ INVOQUÉ, LA RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA FAUTE GRAVE), LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS OU AUTRE, ET CE, INDÉPENDAMMENT DU POINT DE SAVOIR SI INFOR A ÉTÉ OU NON AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS LA LIMITE DE CE QU'AUTORISE LA LOI, INFOR NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE RESPONSABLE ENVERS LE LICENCIÉ, LES UTILISATEURS DU LICENCIÉ OU TOUT TIERS POUR QUELQUE DOMMAGE QUE CE SOIT RÉSULTANT DE TOUT CHANGEMENT, SUSPENSION, SUPPRESSION OU MISE HORS SERVICE DE L'ACCÈS À L'APPLICATION MOBILE.

6. **Indemnisation.** INFOR mènera la défense, défendra et garantira le Licencié de toute perte, frais ou dépense que le Licencié supporterait en raison de l'action d'un tiers, fondée sur l'utilisation de l'Application Mobile autorisée par ce Contrat et les Conditions d'Utilisation Apple ou les Conditions de Service Google (selon le cas), qui violerait les droits d'auteur d'autrui. Les obligations d'INFOR relatives à cette indemnisation sont expressément subordonnées aux conditions suivantes : (i) le Licencié doit notifier sans délai à INFOR toute réclamation de ce type ; (ii) le Licencié doit confier par écrit, à INFOR, le contrôle exclusif de la défense contre une telle action ainsi que de toute négociation tendant à arriver à son règlement ou à un compromis (si le Licencié choisit de défendre ses intérêts lui-même dans le cadre d'une telle action, il devra le faire à ses propres frais, mais une telle représentation ne devra pas préjudicier au droit d'INFOR de contrôler la défense contre la réclamation ainsi qu'à son droit de contrôle de la négociation tendant à arriver au règlement du litige ou à un compromis) ; (iii) le Licencié doit coopérer avec INFOR pour faciliter le règlement ou la défense contre l'action en réclamation. INFOR ne sera pas responsable dans la mesure où la réclamation résulterait de (a) toute modification de l'Application Mobile ou du Logiciel ; (b) de l'utilisation ou de la combinaison de l'Application Mobile ou du Logiciel avec tout ordinateur, plate-forme informatique, système d'exploitation et/ou système de gestion des bases de données non fourni ou approuvé par INFOR par écrit ; (c) si l'action aurait été évitée par l'utilisation par le Licencié de la dernière version de l'Application Mobile ou du Logiciel ; ou (d) toute utilisation impropre du Logiciel ou de l'Application Mobile. LES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES ÉTABLISSENT LES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS EXCLUSIVES D'INFOR CONCERNANT LA CONTREFAÇON DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Ni Apple, ni Google n'ont d'obligation d'indemnisation relative au Logiciel ou à l'Application Mobile.
7. **Exportation.** Les lois américaines de contrôle des exportations et les autres lois applicables relatives à l'importation et à l'exportation régissent l'utilisation de l'Application Mobile. Le Licencié et chaque Utilisateur du Licencié déclare et certifie que : (i) il n'est pas un citoyen, national ou résident de, et n'est pas situé dans ou sous le contrôle de, tout gouvernement ou pays auquel le gouvernement américain a interdit l'exportation, qui est soumis à un embargo du gouvernement américain, ou qui a été désigné par le gouvernement américain comme un Etat supportant le terrorisme ; (ii) il n'est listé sur aucune liste du gouvernement américain relative aux parties non autorisées ; et (iii) il n'exportera ou ne réexportera jamais, directement ou indirectement, l'Application Mobile en violation de telles lois, ou n'utilisera jamais l'Application Mobile à toute fin prohibée par de telles lois.
8. **Assistance.** INFOR ne prend en charge que l'assistance relative à la distribution de mise à jour, correctifs, corrections de bugs et nouvelles versions de l'Application Mobile à travers l'App Store d'Apple ou Google Play, déterminée à la seule discrétion d'INFOR. Ni Apple, ni Google n'ont d'obligation relative à la fourniture de maintenance et d'assistance sur l'Application Mobile.
9. **Résiliation.** INFOR pourra résilier l'EULA et l'utilisation de l'Application Mobile par le Licencié et les Utilisateurs du Licencié si le Licencié ou l'un quelconque des Utilisateurs de celui-ci contrevient à l'une quelconque des dispositions de ce Contrat ainsi qu'aux Conditions d'Utilisation Apple ou aux Conditions de Service Google selon le cas. Selon le cas, l'EULA se terminera automatiquement avec la résiliation du Contrat ou avec la fin de l'affiliation du Licencié ou la résiliation de l'autorisation d'utiliser de tout Utilisateur du Licencié par le Licencié. Apple ou Google (selon le cas) et INFOR peuvent supprimer l'accès et/ou l'utilisation de l'Application Mobile par le Licencié ou les Utilisateurs du Licencié à tout moment. Au moment de la résiliation du Contrat ainsi que des Conditions d'Utilisation Apple ou des Conditions de Service Google (selon le cas), en tout ou partie, le Licencié et chaque Utilisateur du Licencié abandonneront l'usage de l'Application Mobile et supprimeront toutes copies de l'Application Mobile sur l'appareil mobile Apple ou Android utilisé.
10. **Conditions de Licence des Produits des Tiers.** Le Licencié et les Utilisateurs du Licencié respecteront, lors de leur utilisation de l'Application Mobile, les termes et conditions applicables des tiers, résultant de tout accord conclu avec des tiers.
11. **Divers.** Le Licencié reconnaît et accepte que cette Annexe, soumise au Contrat, est conclue entre INFOR et le Licencié, pour son compte et dans l'intérêt des Utilisateurs du Licencié, et que ni Apple ni Google ne sont partie au Contrat ou à l'EULA ; (b) INFOR est seul responsable du Logiciel, de l'Application Mobile et du contenu fourni par leur biais ; (c) Apple et les filiales d'Apple sont des tiers bénéficiaires des Conditions d'Utilisation Apple, et Google et les filiales de Google sont des tiers bénéficiaires des Conditions de Service Google ; (d) Apple a le droit (et sera réputé avoir accepté le droit) de faire valoir les dispositions de cette Annexe et les Conditions d'Utilisation Apple contre le Licencié et les Utilisateurs du Licencié comme un tiers bénéficiaire de celui-ci mais cela uniquement si le Licencié a accepté ces conditions et/ou que chaque Utilisateur du Licencié a accepté les Conditions d'Utilisation Apple comme mentionné ci-dessus, et Google a le droit (et sera réputé avoir accepté le droit) de faire valoir les dispositions de cette Annexe et les Conditions de Service Google contre le Licencié et les Utilisateurs du Licencié comme un tiers bénéficiaire de celui-ci mais cela uniquement si le Licencié a accepté ces conditions et/ou que chaque Utilisateur du Licencié a accepté les Conditions de Service Google comme mentionné ci-dessus. L'absence d'action d'INFOR tendant à faire respecter ses droits suite à une violation de ce cette Annexe ou de l'EULA ne pourra être considérée comme une renonciation au droit d'INFOR de faire appliquer de tels droits par la suite ou

de poursuivre toute autre violation de ceux-ci. Le Licencié assurera la conformité de l'utilisation effectuée par les Utilisateurs du Licencié et indemniserá totalement et garantira INFOR contre toute violation des termes du Contrat, des Conditions d'Utilisation Apple et des Conditions de Service Google, selon le cas, par un Utilisateur du Licencié.

12. Modifications. Apple peut, à tout moment, modifier les Conditions d'Utilisation Apple et Google peut, à tout moment, modifier les Conditions de Service Google, et Apple et Google peuvent chacun imposer des conditions nouvelles ou additionnelles relatives à l'Application Mobile à INFOR, au Licencié et aux Utilisateurs du Licencié. Toute modification de ce type sera effective immédiatement et réputée incorporée à cette Annexe ainsi qu'aux Conditions d'Utilisation Apple et aux Conditions de Service Google, selon le cas. Le fait pour le Licencié et les Utilisateurs du Licencié de continuer à utiliser l'Application Mobile équivaudra à une acceptation à ces changements.

INFOR est une marque détenue par Infor (US), Inc. ou ses filiales, enregistrée aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Tous droits réservés. Apple et App Store sont des marques détenues par Apple, Inc., enregistrées aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Android est une marque détenue par Google Inc. Toutes autres marques mentionnées ci-dessus sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.